

**NOTES D'ARPENTAGE DU
RÉTABLISSEMENT ET DE LA RESTAURATION DE BORNES
MONTRÉES SUR LE PLAN 88581 CLSR (PLAN 3864 BE)**

(POUR LA DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT, VOIR LE CHAPITRE 2,2,
DIRECTIVES POUR LA PRÉPARATION DES PLANS D'ARPENTAGE)

ÉCHELLE 1:1000



Pour respecter l'échelle du plan et assurer une lisibilité optimale,
le tracé du plan doit avoir une dimension de 21.6cm par 27.9cm.

Les travaux terrain ont été exécutés le 23 juillet, 2014
par *arpenteur* ATC.

ARCHIVES D'ARPENTAGE DES TERRES DU CANADA
F.B.

DATE :

*Ce plan spécimen représente des notes
d'arpentage fait selon les chapitres 2,2
et 3 des normes nationales pour
l'arpentage des terres du Canada.*

Ces notes d'arpentage représentent:

- *un rétablissement et une restauration
de bornes.*

LÉGENDE:

Les directions sont des gisements U.T.M. (fuseau 11) et proviennent de la direction 104°00'15" de la ligne entre
la borne ATC77 située au SO du Lot 1779 et celle au SE du Lot 1781 tel que montrée sur le plan 88581 CLSR.
Les distances montrées sur ce plan sont horizontales, établies au niveau terrain et sont exprimées en mètres.

Repère de contrôle coordonné (CCM) Trouvé ----- ▲

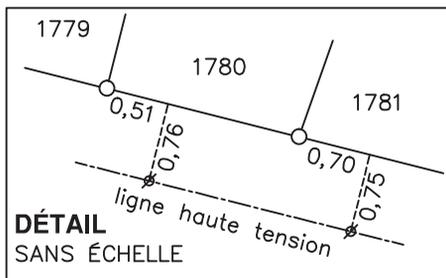
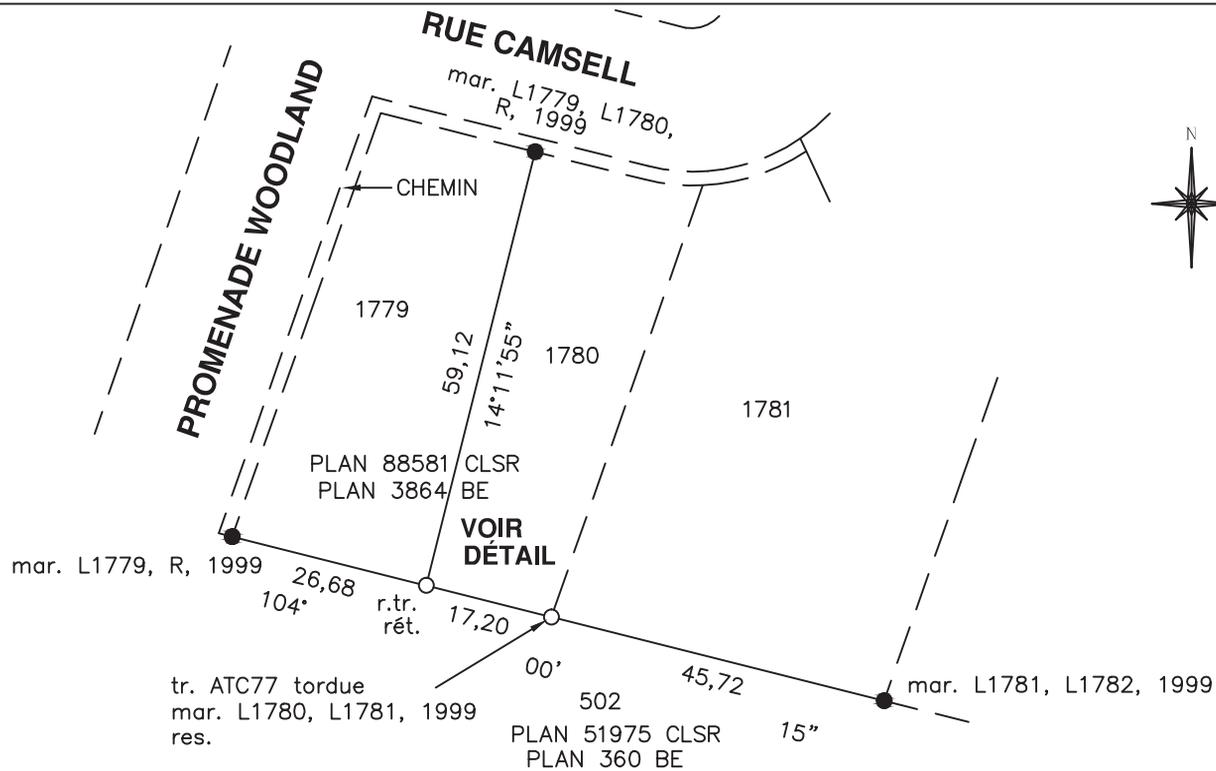
Borne ATC77 trouvée ----- ●

Borne ATC77 placée ----- ○

Poteaux et ligne haute tension ----- ⊗

Les bornes ATC77 ont été marquées avec le numéro de lot.

SPÉCIMEN SEULEMENT



OBJET: Article 38, Règlement sur les arpenteurs
des terres du Canada

CERTIFIÉ CONFORME

Le _____ jour de _____ 2014

(arpenteur) A.T.C., (brevet provincial).



DOSSIER:

PROJET: